

Décision du Maire n° 2024/12

=====

Objet : demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport

Vu la délibération n°2024.036 du Conseil Municipal en date du 8 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 de la commune au sein duquel les crédits de rénovation des vestiaires du stade Etienne Plan sont inscrits ;

Vu la délibération n°2024.059 du Conseil Municipal en date du 3 juin 2024 approuvant le programme de travaux de rénovation des vestiaires du stade Etienne Plan et la demande de financement auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du dispositif « Rugby, héritage 2023 » ;

Vu la délibération n°2024.048 du Conseil Municipal en date du 3 juin 2024 déléguant à Monsieur le Maire le pouvoir de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les projets et opérations inscrits au budget ou ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal ;

Considérant la nécessité d'actualiser le plan de financement prévisionnel de l'opération au regard des éléments résultant de la consultation des entreprises.

MONSIEUR LE MAIRE DU TEIL DÉCIDE :

D'ACTUALISER le plan de financement prévisionnel du projet tel qu'annexé à la présente décision pour un montant global estimé à 159 058 € H.T.

DE SOLLICITER une subvention de l'État – Agence Nationale de Sport à hauteur de 50 000 €.

Fait à Le Teil, le 6 juin 2024,
Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire,



Olivier PEVERELLI

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET RENOVATION VESTIAIRES STADE ETIENNE PLAN

COUT DU PROJET		RECETTES PREVISIONNELLES	
Nature des dépenses	Montant H.T.	Nature des recettes	Montant H.T.
Désamiantage	17850		
GO Isolation Façades	54245	État (Agence Nationale du Sport)	50000
Charpente/Couverture/Etanchéité	34865		
Electricité/Plomberie	20300	Politique de la ville	30000
Menuiserie bois	2500		
Plâtrerie/Peinture	19080		
MOE	8500	Autofinancement de la commune	79058
CSPS	1320		
Diagnostic amiante	398		
Total H.T.	159058	Total H.T.	159058

Fait, à Le Teil, le 6 juin 2024

Le Maire,



Olivier Peverelli